

Une femme trop scrupuleuse est morte. Mais la « combine » survit, intrigue et menace de triompher

Il y a longtemps que cette affaire de l'internat serait étouffée si quelques libres écrivains dont je m'honore d'être n'avaient pas exprimé l'horreur et le dégoût de l'opinion.

Si notre ami Georges Prade, conseiller municipal brillant et courageux, s'était tu, nous ne saurions pas que l'on comptait plus de deux cents copies truquées sur sept cents candidats. Il y avait des fraudes autrefois. IL Y EN AVAIT BEAUCOUP MOINS.

Elles n'étaient pas encouragées par la faiblesse de l'administration et par le cynisme de quelques personnalités intempérantes.

CE QUI ETAIT L'EXCEPTION EST DEvenu LA REGLE.

Voilà ce que nul ne peut plus ignorer en France ! Et voilà ce que l'on répète partout à l'étranger pour en tirer cette conséquence — excessive, monstrueuse — que tous les juges d'internat favorisent ouvertement des pratiques de décadence.

Je disais, l'autre jour, qu'il y a des gens qui « se gargarisent de propagande en attendant de s'en nourrir ». La voilà bien, la propagande ! Une honte s'étale ! Et l'administration hésite, et le ministre de la santé publique subit d'instantes pressions !

Il faut, nous dit-on, trouver une solution moyenne ! Il faut faire une « cote mal taillée » ! Il faut faire accorder à ce scandale le bénéfice de la loi Béranger : il faut le condamner avec sursis !

De qui se moque-t-on ?

S'est-elle accordé le sursis la malheureuse jeune femme qui, cédant à la camaraderie, avait simplement commis ce que M. Mourier, directeur de l'Assistance publique, appelait « une imprudence » ?

On l'a interrogée avec une minutie et une sévérité qui ont ébranlé ses nerfs. Et maintenant qu'on l'a conduite au suicide, on dit encore, ou à peu près : « Peuh ! Il y a maldonne ! »

Ressuscitez la victime, messieurs, puisque, sur cette affaire, il y a du sang.

Ou bien suivez le conseil des hommes de scrupule et d'honneur qui ont donné publiquement leur avis sur le fond de l'affaire. Tous les journaux ont publié la note suivante :

Au cours d'une réunion qu'il a tenue hier, le syndicat des médecins des hôpitaux a voté l'ordre du jour suivant :

« Le syndicat des médecins des hôpitaux, péniblement ému par les incidents survenus au cours du dernier concours de

l'internat, solidaire du corps de l'internat, dont il tient à maintenir la parfaite honorabilité, émet les vœux suivants :

1°) que le concours de l'internat de 1932 soit annulé ;

2°) qu'il ne soit pas procédé à une nouvelle lecture des copies devant un nouveau jury, l'anonymat étant dévoilé ;

3°) qu'une enquête complète soit poursuivie par l'administration, conjointement avec les membres du corps hospitalier et les associations corporatives de l'internat pour rechercher les responsabilités quelles qu'elles soient. »

Etaient présents 98 membres. 90 d'entre eux votèrent pour le premier vœu, 2 contre, enfin 6 s'abstinrent. Pour le second vœu, il y eut 92 suffrages pour, 1 contre, et 3 abstentions.

Le troisième vœu fut adopté à l'unanimité.

Ainsi, le syndicat des médecins des hôpitaux demande l'annulation du concours de l'internat.

Si vous adoptez l'avis autorisé de ces savants docteurs, vous êtes couverts, messieurs les trembleurs.

Si vous ne l'adoptez pas, cédant à des manœuvres souterraines, ce document dénoncera pour toujours votre faiblesse.

Ne tremblez donc plus, messieurs les trembleurs !...

J'espère que M. Charles Daniélou, ministre de la santé publique, malgré toutes les sollicitations qui l'assaillent, prendra la décision exigée par le bon sens, la seule par quoi l'on peut réduire à néant d'injustes généralisations dont les médecins français pâtiront.

Ami Daniélou, pendant la crise dernière, on faisait de vous un ministre de la Marine marchande. Puis la Santé publique vous est échue. On vous a prêté ce mot spirituel : « J'attendais l'eau de mer, on me donne l'eau de Vichy ».

Vous songez sans doute à présent, que votre lot n'est pas si fade et qu'il contient une certaine dose d'amertume.

D'ailleurs, vous ne pouviez gagner ni sur la rouge ni sur la noire. Ministre de la marine marchande, vous auriez un incendie de bateau ou un commencement d'incendie par semaine. Ministre de la santé publique, vous avez le scandale de l'internat.

Des noyés d'un côté, un suicide de l'autre...

Quand vous redeviendrez une fois encore ministre, fuyez ces portefeuilles ensanglantés par le destin.

Vous avez une occasion unique de vous qualifier pour la Justice.

EUGÈNE LAUTIER